LA PREMIÈRE D'ENTRE ELLES EST CLASSÉE 2142e MONDIALE

Des universités bas de gamme

Le Conseil supérieur de la recherche scientifique a rendu public son classement annuel des universités mondiales. L'Université Mentouri de Constantine, censée être le meilleur établissement algérien, arrive à la… 2 142e position.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Les universités algériennes n'ont toujours pas la cote. C'est ce que confirme la nouvelle édition du classement mondial des universités.

Le «meilleur» établissement supérieur algérien n'est autre que l'Université Mentouri de Constantine, qui décroche la 2 142e place, elle est suivie par l'université Aboubakr-Belkaïd de Tlemcen (2 576e), l'université Houari-Boumedienne de Bab Ezzouar (3 286e), l'Université Ferhat-Abbas de Sétif (4 771e) et l'Université Djilali-Liabès de Sidi Bel Abbès (4 831e). A la 11 858e place, on retrouve le centre université de Khenchela. Une position peu enviable lorsque l'on sait que ce classement concerne 12 006 universités à travers le monde. Dans le monde arabe, l'Algérie arrive très loin derrière les universités saoudiennes, notamment la King Saud University (186e) et la King Fahd University of Petroleum & Minerals (302e).

L'Université Mentouri de Constantine arrive à la 23e position sur le plan arabe et à la 20e position au niveau du continent africain. En haut du classement, aucun changement. Les quinze premières universités du monde sont toutes américaines.

Au top five, on retrouve : Massachussetts Institute of Technology (MIT), Harvard, Stanford, Cornell University et Berkeley. Oxford, université britannique de grande renommée, arrive à la 27e position devancée, à la 24e place, par l'université de nationale de Taiwan. Côté français, l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) est 189e mondiale et 54e européenne.

Photo : DR

Les universités algériennes à la traîne.

Elaboré par le Conseil supérieur de la recherche scientifique, organisme relevant du ministère espagnol de l'Education, ce classement se base sur les publications scientifiques mises en ligne par les universités. Un classement dit «webométrique» qui prend en compte le nombre de publications et de pages publiées sur le net, la visibilité, les supports et le contenu.

Le Conseil supérieur de la recherche scientifique estime que le web est la «plate-forme» adéquate pour l'internationalisation des établissements universitaires.

T. H.

Me BOUCHACHI DÉNONCE :

«La torture est toujours pratiquée»

En dépit de la levée formelle de l'état d'urgence le 24 février dernier, la situation est demeurée inchangée dans le pays. A en croire le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), Me Bouchachi, même la torture continue à être pratiquée à grande échelle.

Le président de la LADDH a illustré son affirmation par le témoignage devant le juge de cadres poursuivis pour des actes de gestion. «Il y a deux semaines, des cadres ont témoigné devant le juge avoir fait l'objet de tortures de la part des services de sécurité», a-t-il affirmé, déplorant qu'un tel témoignage n'ait pas été suivi d'une réaction du parquet, c'est-à-dire l'ouverture d'une enquête. Me Bouchachi, qui a donné rendez-vous à la presse aujourd'hui à la mi-journée, au siège de la Ligue, a parlé de torture comme d'une pratique répandue. S'il a fait cas de cette observation, c'est qu'il a estimé la situation si grave, au point de soutenir, d'ailleurs, que, depuis la levée de l'état d'urgence, aucune évolution n'a été enregistrée en matière de respect des libertés et des droits de l'homme.

Il a indiqué que ce ne sont plus les marches dans la capitale qui demeurent interdites mais l'ensemble des activités des organisations non gouvernementales et des partis de l'opposition. La Ligue qu'il préside n'est pas logée à meilleure enseigne. «La Ligue des droits de l'homme a constaté que rien n'a changé depuis la levée de l'état d'urgence.

En juin dernier, nous avions réservé une salle de réunions à l'hôtel Es Safir pour une conférence-débat avec des invités tunisiens et égyptiens autour de la corruption en Tunisie et Égypte. La wilaya d'Alger nous a opposé son refus», a-t-il témoigné. Ce qui lui fait dire que «la liberté de réunion, de rassemblement et de marche est bafouée».

Mais la plus grave dérive que Me Bouchachi a voulu porter à la connaissance du grand public est arrivée dans la wilaya de Laghouat. C'est la mésaventure vécue par deux chômeurs qui ont demandé une autorisation pour une marche afin d'exprimer des revendications liées essentiellement à l'emploi.

Non seulement la marche n'a pas été autorisée mais les deux chômeurs ont été convoqués par les services de sécurité qui leur ont signifié, a rapporté Me Bouchachi, que «la charia interdit les marches.» Me Bouchachi a également dénoncé le fait que la délivrance de passeports soit soumise au quitus des services de sécurité.

Revenant sur les consultations menées par Abdelkader Bensalah, le président de la LADDH a estimé que la commission a fait office uniquement de bureau de poste. Selon lui, il n'y a pas de volonté politique d'aller vers le changement.

Me Bouchachi a déploré, par ailleurs, que la société civile et la classe politique ne témoignent pas assez de leur solidarité avec les peuples qui luttent pour la démocratie, que ce soit en Libye, en Syrie ou au Yémen.

S. A. I.

ALGÉRIE-MAROC

Mohammed VI ou l'obsession des frontières

Visiblement, le roi du Maroc Mohammed VI est obsédé par la réouverture des frontières terrestres entre son royaume et l'Algérie. Au point, d'ailleurs, d'en faire la réclamation de manière itérative. Il est revenu à la charge hier, lors d'un discours du trône.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Jamais la réouverture des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc n'a été autant au centre des préoccupations du Maroc que depuis l'intronisation de Mohammed VI.

Le roi ne rate aucune opportunité discursive pour appeler à la réouverture des frontières terrestres fermées, rappelons-le, en 1994. «Nous tenons à l'amorce d'une nouvelle dynamique ouverte sur le règlement de tous les problèmes en suspens, en prélude à une normalisation totale des relations bilatérales (…) y compris la réouverture des frontières terrestres», a souligné le roi dans son discours du trône.

La demande n'est pas nouvelle, tant il est déjà arrivé au roi de faire cas de son souhait de voir les frontières réouvertes. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est sa volonté affichée de régler préalablement tous les problèmes en suspens. Là, il accède, du moins dans le discours, à la condition émise par l'Algérie, à savoir que la réouverture des frontières devrait intervenir dans un cadre de règlement global de toutes les autres questions.

Photo : DR

Mohammed VI appelle à la normalisation totale des relations bilatérales.

S'il est à noter une évolution sensible dans le discours du roi du Maroc, il ne faudrait pas perdre de vue que c'est essentiellement la difficulté économique et le manque à gagner pour l'économie marocaine, qui déterminent en premier chef une telle attitude. «Cette démarche exclut tout immobilisme ou ostracisme incompatible avec les liens de bon voisinage, l'impératif d'intégration maghrébine et avec les attentes de la communauté internationale et de notre espace régional», a affirmé également Mohammed VI. Il reste que l'intégration maghrébine passe par la résolution de la question du Sahara occidental.

L'Algérie, qui fait de l'autodétermination des peuples un principe immuable, soutient une solution dans le cadre des Nations unies, c'est-à-dire l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Une perspective que le royaume marocain œuvre inlassablement à saborder.

Evidemment, cette divergence autour de la question du Polisario n'a pas empêché le maintien à un certain nouveau d'une coopération économique entre l'Algérie et le Maroc. Ces derniers mois, les réunions bilatérales se sont multipliées.

Des visites ministérielles ont été enregistrées de part et d'autre. Un regain d'échanges que les observateurs ont compris comme une amorce du réchauffement de la relation entre les deux pays.

S. A. I.